

Découvrez le Portail Caf partenaires en vidéo...



... et sur caf.fr, rubrique > Partenaires/Bailleurs



Le point sur...
le Portail Caf partenaires

Votre Caf à portée de clic



Caisse nationale des Allocations familiales
32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
www.caf.fr

Photos : Photothèque Cnaf.

Mars 2015

Simplifier et fluidifier les échanges entre la Caf et ses partenaires

La branche Famille, dans un objectif de modernisation et de simplification, met à disposition un portail dédié aux partenaires de l'action sociale collective. Disponible sur le site caf.fr, le Portail Caf partenaires remplace les modes de transmission actuels : Siej, envoi courriel ou postal. Conçu de façon ergonomique et intuitive, il propose de nouvelles fonctionnalités.

→ À quoi sert le portail ?

Grâce à ce nouvel outil, vous pouvez :

- effectuer vos déclarations en ligne, via des formulaires normalisés de recueil des données d'activité et financières ;
- consulter l'avancement du traitement de vos déclarations ;
- visualiser immédiatement une estimation de votre droit ;
- accéder à des statistiques comparatives avec les moyennes locales et nationales.

→ Quels en sont les avantages ?

Le portail :

- simplifie vos démarches ;
- fluidifie vos échanges avec la Caf ;
- permet de suivre l'avancement de vos dossiers.

→ Comment cela fonctionne ?

La déclaration s'effectue en 3 étapes :

1. vous accédez à l'équipement pour lequel nous vous indiquons les déclarations attendues ;
2. vous déclarez en ligne vos données d'activité et financières, et nous pré-contrôlons votre déclaration afin d'estimer le montant de vos prestations ;
3. vous nous transmettez votre déclaration que vous pouvez télécharger.

→ Qui est concerné ?

Le Portail Caf partenaires est accessible aux gestionnaires d'Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant).

Chaque gestionnaire désigne, par établissement :

- un fournisseur de données d'activité,
- un fournisseur de données financières,
- un approbateur de données, qui valide et transmet l'ensemble des données déclarées.

Les personnes habilitées se connectent au portail exclusivement pour les données les concernant.

Une même personne peut cumuler les trois fonctions pour un même établissement ou pour des établissements différents.



La déclaration en ligne remplace l'envoi du formulaire papier et reste consultable à tout moment.

L'accès au Portail Caf partenaires pour les gestionnaires d'Eaje est effectif à partir d'avril 2015. L'ouverture aux autres équipements se fera progressivement à compter de 2017.

Les fonctionnalités proposées seront enrichies : vous pourrez à terme consulter les dates de paiement, joindre des pièces justificatives, consulter l'ensemble des documents adressés à la Caf, effectuer des simulations de projet.

